



# LE BILLET de JOINVILLE-ÉCOLOGIE

N° spécial – Avril 2011

Site : [www.joinville-ecologie.org](http://www.joinville-ecologie.org)

Joinville-Ecologie, 22Bis Quai du Barrage, 94340 Joinville le Pont

tel : 01 48 83 77 70

## **Le saviez-vous ? VOUS VIVEZ EN FACE D'UNE « FRICHE FERROVIAIRE » ! Heureusement, cela ne devrait pas durer ...**

Le talus du RER A, entre la rue Jean Jaurès et la voie ferrée, entre la gare des bus et le passage de la rue (RD 186) sous le pont du RER, en face de la station BP, serait d'une laideur pathétique. Ses arbres hideux, conifères, érables et autres sorbiers, soulèvent le cœur des bureaucrates. Heureusement, la RATP, soucieuse de l'intérêt général, a le projet de construire un immeuble d'habitation sur ce talus, à la seule fin de l'embellir avec du béton. Elle a trouvé une oreille attentive au sein de l'administration communale, qui a décidé de modifier le règlement d'urbanisme de Joinville-le-Pont afin de permettre la réalisation de ce projet.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Joinville est donc en cours de modification. Il ne s'agit que de corrections mineures et formelles : pas besoin d'embêter le public avec ça. La publicité a donc été réduite au strict minimum légal. L'Enquête d'Utilité Publique (EUP) s'achèvera le samedi 16 avril prochain. Le dossier d'enquête a été rédigé par les Services Techniques Municipaux. A côté de toute une liste de modifications ponctuelles, on y trouve la requalification du talus du RER : auparavant classé inconstructible (UNa), on crée pour lui une mini-zone UBc fortement constructible. Le talus y est qualifié de « friche ferroviaire », ce qui signifie un espace à l'abandon. Le dossier comprend un registre, où la population est invitée à donner son opinion. L'ensemble se trouve au rez-de-chaussée de la Mairie de Joinville.

L'immeuble collectif projeté serait très haut : 4 mètres de moins seulement que le mastodonte déjà prévu par la société ICADE sur le parking de la Gare RER. On parle d'une résidence pour étudiants, ou de logements sociaux, mais ce n'est pas un engagement. Nul doute que les bruits provenant de la voie ferrée et de la départementale, ainsi que les vibrations, égayeront la morne vie des futurs résidents...

Donnez votre avis sur la modification du PLU ! Il ne vous reste plus que quelques jours... Si la défense (ironique !) du projet qui précède ne vous a pas convaincus, si vous pensez au contraire que cet espace vert paysagé (qui n'est pas une « friche » !) mérite d'être préservé pour l'agrément de tous, si vous jugez qu'il faut que subsistent en ville quelques espaces libres, si vous croyez qu'il est indécent de projeter de faire vivre des gens à cet endroit, si vous pensez qu'il est temps de dire à la RATP qu'il faut qu'elle consacre son énergie à assurer des transports en commun corrects, au lieu de ne penser qu'à faire de l'argent en transformant ses gares en centres commerciaux et en construisant sur tous ses terrains libres, compromettant de la sorte la possibilité de réaliser les infrastructures du futur...

... prenez le temps d'aller en Mairie, 23 rue de Paris, pour exprimer clairement votre opposition à la création dans le PLU de la zone UBc, c'est-à-dire au bétonnage du talus du RER.

N'oubliez pas d'écrire lisiblement en mentionnant vos nom et adresse...

La Mairie ouvre à 8h 30 le matin, et est rarement fermée avant 20h le soir ; elle est aussi ouverte le samedi (mais alors fermée pendant le déjeuner).

Vous ne risquez rien, nous sommes encore en démocratie :

la liberté ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !